

Décision portant proclamation des résultats
Élections partielles des représentants des personnels au conseil de l'ESITech

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu :

- Le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L713-9, L719-1 à L719-2, D719-1 à D719-40,
- Les statuts de l'ESITech,
- La décision du 5 mars 2025 portant organisation d'élections partielles de représentants des personnels dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie,
- La décision du 20 mars portant recevabilité des candidatures et fixation des lieux de vote,
- Les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 25 mars 2025,
- L'avis du comité électoral consultatif du 28 mars 2025,

DECIDE

Article 1

Sont élus en qualité de représentants des personnels au sein du conseil de l'ESITech pour un mandat courant jusqu'au 13 février 2027, les personnes suivantes :

Collège	Elus
A	Williams LEFEBVRE
B	Maitena DUMONT

Article 2

Les responsables de la composante concernées sont chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université¹ et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 28 mars 2025

Le président

Franck LE DERF



¹ <https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/>

Calcul des résultats du scrutin du 25 mars 2025

Instance (conseil de composante)	ESITECH	Electeurs inscrits	Votants	Participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
Collège	A	4	4	100%	0	4
Nbre sièges à pourvoir	1					

Nom des candidats	Nombre de voix	% des voix exprimées	Siège attribué selon la règle majoritaire
Williams LEFEBVRE	4	100%	1

Calcul des résultats du scrutin du 25 mars 2025

Instance (conseil de composante)	ESITECH	Electeurs inscrits	Votants	Participation	Bulletins nuls	Suffrages exprimés
Collège	B					
Nbre sièges à pourvoir	1	5	3	60%	0	3

Nom des candidats	Nombre de voix	% des voix exprimées	Siège attribué selon la règle majoritaire
Maitena DUMONT	3	100%	1